



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>31738</b>	De <b>Mme Pascale Boyer</b> ( La République en Marche - Hautes-Alpes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Tourisme, Français de l'étranger et francophonie		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> > tourisme et loisirs	<b>Tête d'analyse</b> > Détails du plan de relance du secteur du tourisme	<b>Analyse</b> > Détails du plan de relance du secteur du tourisme.
Question publiée au JO le : <b>04/08/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de signalement : <b>06/10/2020</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Pascale Boyer interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur le plan de relance du secteur du tourisme. Le 14 mai 2020, le Premier ministre et son Gouvernement ont annoncé un plan de relance du secteur touristique d'une valeur de 18 milliards d'euros. Ce plan, devant faire repartir l'économie du tourisme lourdement affectée par la crise du covid-19, était attendu aussi bien par les professionnels du secteur touristique, les banques que les particuliers. Bien qu'ayant été décrit avec plusieurs grandes lignes (importance rappelée du fonds de solidarité, création d'un prêt « saison » garanti par l'État), les mesures concrètes de sa mise en œuvre n'ont-elles pas encore été mises à jour. Aussi, elle lui demande comment ce plan va être mis en œuvre et comment il sera décliné dans les territoires montagnards.